

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 23/09/2013

**Délibération n° D-2013-342**

**OPAH RU - Création d'une voie et d'une place publiques  
piétonnes - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité  
publique**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,  
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

**Excusés :**

Madame Maryvonne ARDOUIN.

**Direction Développement Urbain,  
Habitat**

**OPAH RU - Création d'une voie et d'une place  
publiques piétonnes - Engagement de la procédure  
de déclaration d'utilité publique**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Amorcée depuis plusieurs années, la requalification du centre-ville de Niort s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontariste et globale à travers des actions significatives en faveur des mobilités, de la réappropriation des espaces publics, de l'habitat et du cadre de vie, ainsi que du développement économique.

Adossée à cette requalification ambitieuse, l'OPAH RU 2007-2012 a permis à la collectivité d'agir sur l'habitat, mais aussi de mettre en évidence les dysfonctionnements de certains îlots du centre-ville. C'est dans ce cadre d'intervention globale et au regard de sa position stratégique dans le centre-ville rénové, que l'ensemble bâti dit «îlot hyper centre», compris entre les rues Victor Hugo, Ricard, Sainte Marthe, des Cordeliers et Saint Jean, doit être redynamisé.

Dans cet objectif et après concertation, la Ville de Niort a décidé la création d'une voie et d'une place publiques piétonnes, reliant la rue Sainte Marthe à la rue Victor Hugo à travers l'îlot hyper centre. Ce projet de nouvelle boucle piétonne favorise ainsi le fonctionnement de l'îlot et conforte l'objectif initial d'épaississement du plateau commercial du centre-ville.

Les négociations engagées dès 2010 avec les propriétaires concernés par le tracé du projet n'ayant pu aboutir à une acquisition, la création de ce nouvel espace public nécessite l'engagement d'une procédure d'expropriation et par conséquent, l'adoption d'une déclaration d'utilité publique dite «Ouvrage».

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique soumis à enquête publique, sera constitué conformément aux exigences de l'article R. 11-3 I du code de l'expropriation.

Suite à sa finalisation, il sera remis au Préfet des Deux-Sèvres, accompagné de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'acquérir par voie amiable ou par expropriation l'emprise nécessaire à la création d'une voie et d'une place publiques et piétonnes, la parcelle nécessaire à cette création ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres pour la mise à enquête publique du projet, en vue de l'obtention d'une Déclaration d'Utilité Publique « Ouvrage » et l'organisation conjointe de l'enquête parcellaire ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier et à effectuer les démarches nécessaires.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	5
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL